

Mai 2022



Volume 21 | Numéro 5



Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

L'Info-municipale



NOUVELLE PROCÉDURE POUR LES DEMANDES
DE PERMIS EN LIGNE

PAGE 5

Une nouvelle procédure pour les demandes de permis en ligne entrera bientôt en vigueur. À partir du 1^{er} juin, vous pourrez faire vos demandes de permis de rénovation et de construction à partir de la plateforme *Voilà* [...]. Lire la suite en page 5.



DÉCISIONS
DU CONSEIL

PAGE 3

AMÉNAGEMENT ET
URBANISME

PAGE 4

DÉVELOPPEMENT
DU MILIEU

PAGE 11

LOISIR ET
CULTURE

PAGE 12

Deuxième échéance pour le paiement des taxes



Le 14 juin 2022 : date d'échéance du 2^e versement des taxes municipales.

Comment payer?

Pour acquitter les taxes dues, nous encourageons les citoyens à :

- Utiliser les services bancaires en ligne;
- Déposer les versements dans la boîte aux lettres à l'entrée de la mairie;
- Envoyer un chèque par la poste.

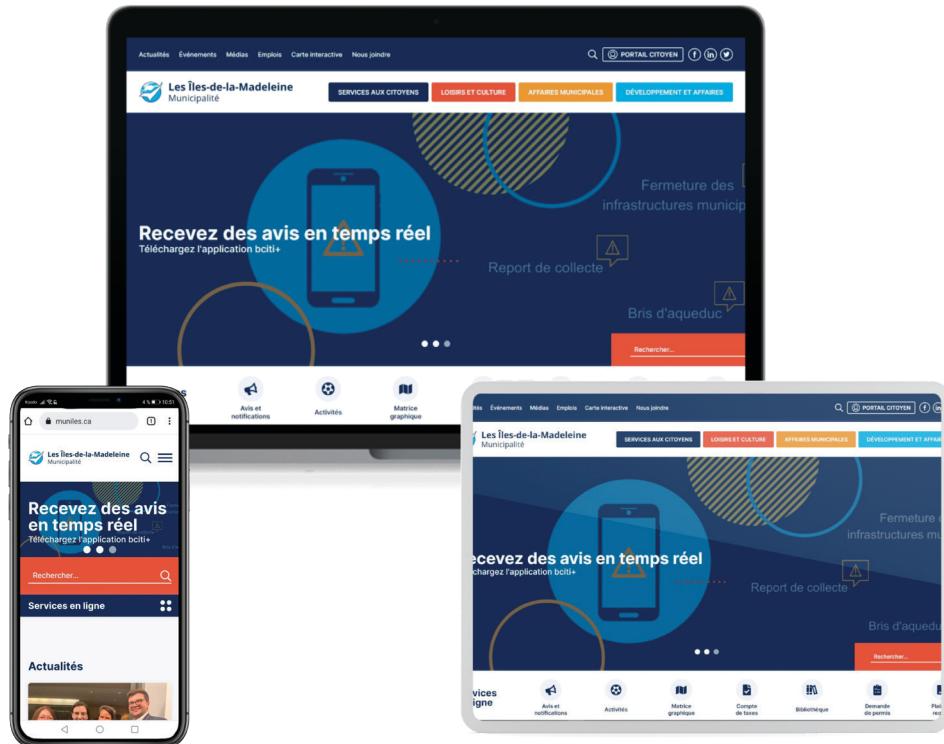
C'est tout simple! Merci de votre collaboration.

Consulter votre compte de taxes en ligne

Si vous êtes déjà inscrit, vous pouvez consulter votre compte de taxes en ligne.

1. Accédez au www.muniles.ca.
2. Dans les services en ligne, cliquez sur *Compte de taxes*.
3. Dans *Connexion*, utilisez le même compte que pour vos activités de loisir. Si vous n'avez pas de compte, inscrivez-vous.
4. Dans *Propriété*, suivez la procédure pour accéder à l'information concernant votre immeuble. Lors de la première inscription de votre propriété, vous aurez besoin de votre numéro de compte et du montant de votre premier versement en guise de vérification.

*Si votre inscription n'était pas déjà complétée au moment de l'envoi des comptes de taxes, vous ne pourrez pas consulter le vôtre en ligne cette année. Vous pouvez toutefois vous inscrire dès maintenant pour pouvoir le faire en 2023.



Les Îles-de-la-Madeleine Municipalité

460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)
G4T 1A1

www.muniles.ca

418 986-3100

communications@muniles.ca

HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h 30
Vendredi : Fermé

L'INFO-MUNICIPALE est publiée par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 12 fois par an et est distribuée gratuitement à tous les citoyens. Elle est disponible en téléchargement gratuit au www.muniles.ca.

**COORDINATION, RÉVISION ET
RÉALISATION GRAPHIQUE :**
Service des communications

COLLABORATION :
Services municipaux

IMPRESSION : Le RADAR

TIRAGE : 5 860 exemplaires

DISTRIBUTION : Postes Canada
ISSN 2371-2031 (imprimé)
ISSN 2371-204X (en ligne)



POUR UNE URGENCE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU :
418 986-3100

DÉCISIONS DU CONSEIL

SÉANCES DU 10 MAI 2022

COMMUNAUTÉ MARITIME

Autorisation d'appel d'offres

La Municipalité souhaite entreprendre d'importants travaux de voirie sur les routes lors de la saison estivale de 2022, dont certains travaux de drainage, de resurfaçage ou de fondation. Puisque la Municipalité ne possède pas la main-d'œuvre ni les équipements requis pour procéder à l'exécution de ces travaux, il y a lieu pour le conseil d'autoriser le lancement d'appels d'offres pour mener à bien ce projet de réfection des infrastructures routières. Le conseil autorise donc la directrice des services techniques et des réseaux publics à procéder au lancement des appels d'offres nécessaires.

Octroi d'un contrat de gré à gré

Considérant l'accumulation de matières résiduelles sur le site du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) au fil du temps et l'obtention d'un financement auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) relativement au traitement de ces matières, il est nécessaire de requérir des services professionnels pour la préparation des documents d'appels d'offres relatifs aux opérations de conditionnement, de transport et de traitement de ces matières. Le conseil autorise donc le directeur de l'hygiène du milieu à octroyer un contrat de 25 490 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Stratzer pour la préparation des documents.

Dépôt d'une demande d'aide financière

La Loi sur le patrimoine culturel exige l'adoption par la Communauté maritime d'un inventaire du patrimoine immobilier d'ici 2026. Par ailleurs, le conseil a affecté un budget à la création d'un inventaire des immeubles patrimoniaux, dans le cadre de la mise en œuvre des dossiers liés à Horizon 2025, lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril dernier. Par conséquent, le conseil autorise le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à déposer une demande d'aide financière au programme Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial auprès du ministère de la Culture et des Communications.

Dépôt du devis de projet «Signature innovation» – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a mis à la disposition des MRC du Québec le programme « Signature innovation ». Ce programme permet aux MRC de développer un créneau qui leur est propre pour se distinguer et faciliter l'émergence d'initiatives, d'innovations et d'entreprises sur le territoire. Le conseil autorise le dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du devis de projet « Signature innovation » intitulé *Écoquartier et transition énergétique et écologique en milieu insulaire et (ou) éloigné* et autorise l'appropriation des sommes nécessaires à ce projet à même les revenus

de redevances sur l'éolien, puisque le MAMH exige un investissement minimal de 20 % de la Communauté maritime.

MUNICIPALITÉ

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 426 – Auscultation automatisée du réseau routier

La Municipalité a procédé, en mars dernier, à un appel d'offres public pour requérir les services d'une firme spécialisée en auscultation de chaussées. Une seule soumission a été reçue, soit celle d'Englobe Corp. au prix de 45 990 \$ toutes taxes incluses, et l'analyse a démontré sa conformité. Le conseil accepte donc l'offre déposée par Englobe Corp. de 40 000 \$ plus les taxes applicables.

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 427 - Inspection télévisée du réseau d'égout sanitaire

La Municipalité a procédé, le 15 avril dernier, à un appel d'offres public pour requérir des services d'inspection télévisée du réseau d'égout sanitaire. Trois soumissions ont été reçues et après analyse, le conseil accepte l'offre du soumissionnaire ayant déposé la soumission conforme la plus basse, soit celle de l'entreprise InspectVision 3D inc. au prix de 247 500 \$ plus les taxes applicables.

Rapport et dépôt des soumissions – Tonte des espaces verts et terrains sportifs – Appel d'offres n° 429

Un appel d'offres a été lancé le 18 mars dernier relativement à la tonte d'espaces verts et terrains sportifs. Deux soumissions ont été déposées, mais une seule était conforme. Cependant, l'analyse des soumissions a démontré une augmentation des tarifs d'environ 50 % des coûts prévus pour l'année 2022. La Municipalité a donc décidé de continuer à assurer la gestion des services de tonte des espaces verts et terrains sportifs, sous la supervision du chef de division du sport et des infrastructures de loisir, au moindre coût, tout en maintenant une plus grande flexibilité d'intervention.

Circuit électrique – Demande de soutien financier – Programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge sur rue

Alors qu'un programme de subvention a été mis en place par le Circuit électrique du Québec pour l'installation de bornes de recharge sur rue, le conseil autorise le dépôt d'une demande de soutien financier pour l'installation de celles-ci. Ce projet prévoit l'aménagement de 8 emplacements municipaux de recharge sur rue. Le conseil s'engage également à assumer les coûts de gestion et d'entretien de ces bornes.

Prochaines assemblées municipales le 14 juin 2022, à 19 h, à la salle communautaire de Cap-aux-Meules. Les projets d'ordres du jour seront mis à votre disposition le vendredi 10 juin 2022 sur le site Internet de la Municipalité. Webdiffusion des séances en direct. Consultez le www.muniles.ca sous l'onglet *Affaires municipales*, *Conseil municipal* et *Calendrier des séances du conseil*.

Révision du schéma d'aménagement

Une démarche importante pour l'avenir de notre territoire



Pour toutes questions relatives à la révision du schéma d'aménagement, vous pouvez communiquer avec **Serge Bourgeois, directeur des projets de développement du territoire à sbourceo@muniles.ca** ou au 418 986-3100, poste 115.

C'est étonnant comment une communauté, un territoire et même le milieu de vie qui le caractérise peuvent changer en seulement quelques années. En 2010, lors de la révision du schéma d'aménagement de première génération, le portrait actualisé était peu encourageant. En effet, il faisait état d'une diminution, au mieux d'une éventuelle stabilisation du nombre d'habitants, d'une économie fragile avec certaines difficultés dans le secteur des pêches, d'une industrie de la construction fonctionnant au ralenti et même de jeunes familles quittant l'archipel espérant trouver mieux ailleurs. Somme toute, une situation qui suscitait davantage d'inquiétudes que d'enthousiasme.

Heureusement, douze ans plus tard, la situation a bien changé : on note un renversement positif de la courbe démographique, l'arrivée de nouveaux résidents, une économie forte avec des records historiques dans le secteur des pêches et une augmentation significative du nombre de nouvelles constructions. Cependant, toutes ces bonnes nouvelles apportent avec elles leur lot de préoccupations citoyennes qui, par la force des choses, obligent maintenant la communauté à réfléchir à son avenir.

C'est dans ce contexte que les élus de la Communauté maritime ont pris la décision, le 13 avril 2021, d'enclencher la procédure de révision du schéma d'aménagement du territoire des îles-de-la-Madeleine. Bien que cette démarche ne figurait pas dans la liste des priorités de l'organisation municipale, celle-ci s'est imposée, considérant qu'il était devenu laborieux de traiter au cas par cas les différentes et nombreuses problématiques soumises à l'attention des élus locaux. Effectivement, face à tant de nouveaux enjeux comme le manque de logements et de places en garderie, la pénurie de main-d'œuvre ou encore la difficulté d'accéder à la propriété, la révision de cet outil de planification territoriale de première importance était devenue nécessaire.

Soucieuse de bien cerner les préoccupations citoyennes dès le début du processus, la Communauté maritime a lancé un sondage en ligne qui aura permis de recueillir l'avis de plus de 800 personnes. Plus récemment, le conseil a tenu, le 20 avril dernier, une séance de préconsultation qui a réuni plus d'une centaine de participants. Les discussions issues de cette rencontre ont entre autres permis de cerner des pistes de solution et d'identifier les enjeux qui sont prioritaires pour les citoyens et citoyennes. Tous les commentaires reçus seront pris en considération dans le processus de révision afin d'en arriver à des propositions qui feront le plus large consensus possible.

Un règlement intérimaire qui impose une pause

Dans la foulée de cette réflexion, le conseil a décidé de mettre en place une forme de moratoire sur les nouvelles constructions dans les zones agricoles et forestières, autrement dit dans les secteurs qui ne sont pas pourvus de services municipaux de base comme l'aqueduc et l'égout.

Comme l'enjeu de l'étalement de l'habitat figure parmi les questions que nous devrons nous poser et que la pression dans ces zones est de plus en plus forte, il était devenu nécessaire de prendre une pause le temps d'amorcer une réflexion qui nous permettra de revoir nos différents outils d'urbanisme.

Ce règlement, qui sera en vigueur le temps que le processus de révision soit complété, peut toutefois être modifié si le contexte l'exige. Le règlement CM2020-05 qui est actuellement en attente d'une approbation ministérielle est disponible sur le site Web de la Municipalité sous les onglets *Affaires municipales* et *Règlements généraux*.

Une démarche longue et complexe

En ce moment, nous en sommes à la mise à jour du portrait du territoire, un travail qui demande, entre autres, une actualisation des données socioéconomiques. Une fois cette partie complétée, elle servira à dresser les problématiques et les enjeux pour lesquels nous devrons établir des orientations. Une proposition de nouveau schéma d'aménagement révisé devrait être déposée aux élus d'ici la fin de l'année en cours pour analyse et discussion. Lorsque les élus en seront arrivés à un consensus, un premier projet de schéma révisé sera transmis au gouvernement pour commentaires et avis. Par la suite, une fois les ajustements nécessaires complétés, un deuxième projet de schéma révisé sera adopté et, cette fois, soumis pour consultation auprès de la population. Dans l'éventualité où les discussions avec le gouvernement se déroulent bien, cette seconde démarche de consultation pourrait avoir lieu à l'hiver ou au printemps 2023.

Nouvelle procédure Demandes de permis en ligne

Une nouvelle procédure pour les demandes de permis en ligne entrera bientôt en vigueur. À partir du 1^{er} juin, vous pourrez faire vos demandes de permis de rénovation et de construction à partir de la plateforme Voilà, la même qui vous permet de vous inscrire aux activités de loisir et de consulter votre compte de taxes.

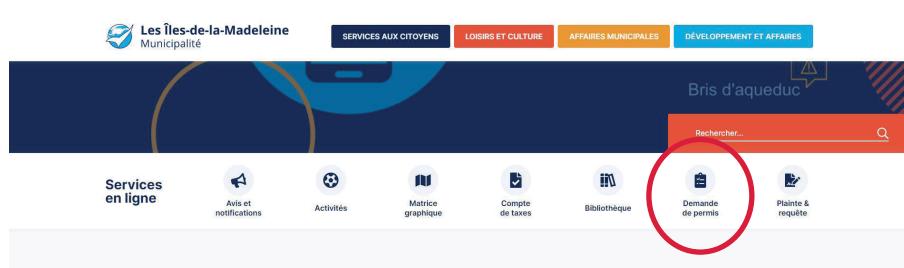
Ayez un permis avant d'entreprendre des travaux

Il est très important d'avoir un permis avant d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation pour un bâtiment principal ou secondaire, et ce, que ce soit à l'intérieur comme à l'extérieur. Le permis vous assure que les travaux sont conformes à la réglementation en vigueur et peut vous éviter bien des soucis. En effet, des travaux sans permis qui, en plus, s'avèreraient non conformes, peuvent entraîner la démolition d'un bâtiment en totalité ou en partie, dans certains cas, obliger l'achat d'une portion de terrain du voisin ou entraîner l'impossibilité de conclure une vente, et ce, même des années plus tard.

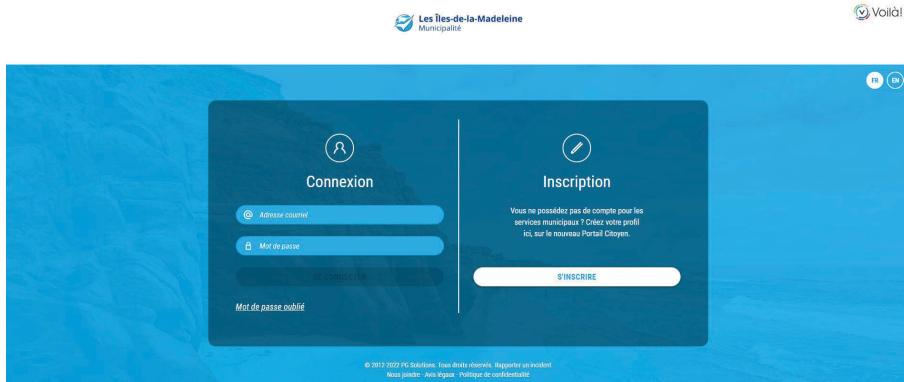
Voici la procédure à suivre :

1. Rendez-vous au www.muniles.ca.

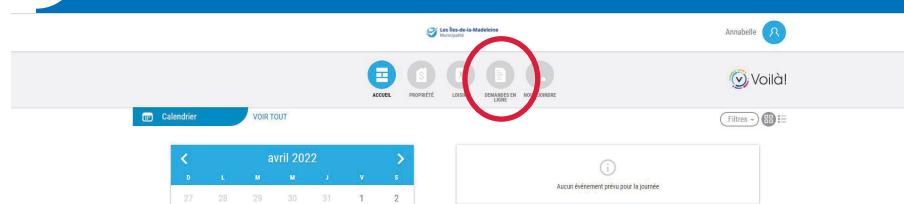
2. Sous le bandeau de la page d'accueil, dans les services en ligne, cliquez sur Demande de permis.



3. Si vous avez déjà un compte (par exemple, pour vous inscrire aux activités), connectez-vous. Sinon, créez-vous un compte.



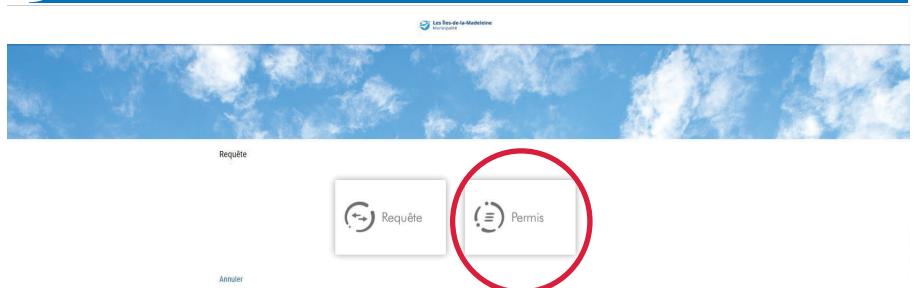
4. Une fois dans la plateforme, cliquez sur Demandes en ligne.



5. Cliquez sur Nouvelle demande.



6. Cliquez sur Permis.



7. Choisissez le type de permis souhaité.

8. Répondez aux questions et, lorsque vous aurez terminé, cliquez sur Envoyer.

Votre demande est alors en cours de traitement par l'équipe municipale. Chaque fois que le statut de votre demande changera, vous recevrez un courriel vous en avisant. Le paiement et le téléchargement de votre permis se feront également en ligne une fois le permis délivré.

Parc régional en terres publiques

La Communauté maritime doit apporter des modifications à son plan d'aménagement et de gestion

Lors de sa séance du 8 février 2022, le conseil de la Communauté maritime a adopté le Plan d'aménagement et de gestion (PAG) attaché au projet de création d'un parc régional sur le territoire public. C'est par ce document que la Communauté maritime a présenté au gouvernement les objectifs et les principes directeurs qu'elle souhaite mettre de l'avant par la création d'un parc régional.

Que contient le PAG?

On y retrouve le contexte général, qui présente sommairement le territoire de l'archipel. Par la suite, le PAG propose une description plus précise du territoire concerné, soit le domaine public.

Le PAG présente le parc régional tel qu'il a été imaginé, le territoire visé, le zonage, la gouvernance, les aménagements et les infrastructures. Ces éléments permettent de bien saisir ce qu'est le parc régional, à quoi il va servir et de quelle façon la Communauté maritime souhaite le déployer et l'opérer.

À la suite de son adoption, le PAG a été transmis au gouvernement pour commentaires et avis, comme le prévoit la procédure. Le gouvernement, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), a donc par la suite signifié à la Communauté maritime que des ajustements s'avéraient nécessaires. La Communauté maritime procède actuellement à l'analyse de tous ces commentaires et, avec la participation du comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement, en arrivera à formuler une seconde proposition qui sera adoptée par le conseil et soumise à nouveau au gouvernement.

Est-ce que le projet est compromis?

L'avis gouvernemental reçu regroupe les commentaires du MAMH et de 4 autres ministères, soit le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) et le ministère des Transports (MTQ). Lorsqu'un tel projet doit être approuvé par le gouvernement et qu'il concerne un aussi grand nombre de ministères différents, il est dans l'ordre des choses de recevoir des commentaires et des suggestions de modifications. Malgré qu'il faille revoir certains éléments du document original, le projet n'est aucunement compromis. Par ailleurs, comme la création du parc régional des îles-de-la-Madeleine sous-entend des délégations de pouvoirs, il faut conséquemment composer avec le fait que ce sont des démarches longues et complexes.

Du nouveau pour cet été?

Prévoyant que les terres publiques seront encore convoitées et achalandées cet été, le conseil a donné son aval à l'embauche de deux agents de surveillance, et ce, même si le parc régional ne sera pas officiellement créé avant quelques mois encore. Les agents de surveillance auront pour mandat de silloner les terres publiques, d'observer, de documenter et de faire appliquer la réglementation en vigueur tout en sensibilisant les utilisateurs.



Pour toutes questions concernant le projet de parc régional en terres publiques, vous pouvez communiquer avec Serge Bourgeois, directeur des projets de développement du territoire, à sbourgeois@muniles.ca ou au 418 986-3100, poste 115.



La Municipalité reçoit un groupe d'étudiants de l'UdeM

Le 6 mai dernier, la Municipalité a reçu des étudiants à la maîtrise en architecture de l'Université de Montréal qui ont choisi les Îles-de-la-Madeleine comme territoire à l'étude. Cette rencontre, qui a réuni le maire, la directrice générale et les membres du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, a donné lieu à des discussions fort pertinentes sur des thèmes choisis par les étudiants.

Comment allier la pratique de l'architecture à des sujets comme l'érosion des berges, la protection des espèces et des habitats fragiles, la production d'énergie éolienne? Comment favoriser la vie sociale autour des infrastructures portuaires? Comment densifier l'habitat? Comment améliorer la production agricole à partir d'installations novatrices? Comment se développer sur le plan touristique dans le respect du milieu et des résidents permanents? Comment donner une seconde vie aux installations de Mines Seleine une fois l'exploitation terminée? Bref, tous des sujets qui figurent parmi les préoccupations de l'administration municipale et pour lesquels les participants ont amené des propositions très intéressantes.

Il est toujours étonnant de voir comment des jeunes étudiants qui, a priori, connaissent peu le milieu, ont réussi en quelques mois à peine à bien cerner les problématiques et les enjeux du territoire, et surtout à y apporter des pistes de solution qui méritent d'être considérées.

Notre territoire est depuis longtemps un sujet d'étude prisé par de nombreux chercheurs, mais aussi par des étudiants qui ont des objectifs professionnels diversifiés. Cet intérêt est certainement dû à l'unicité ainsi qu'à la richesse de notre territoire qui, dans bien des domaines d'études, offrent des possibilités riches et variées.

La Municipalité remercie tous les étudiants ainsi que les professeurs qui les accompagnaient pour cette belle rencontre aussi agréable qu'inspirante.



Projet IMPACT

Sensibiliser les jeunes aux conséquences de l'alcool et de la drogue au volant

Dans le cadre du projet IMPACT, qui vise à sensibiliser les jeunes aux conséquences de la drogue, de l'alcool, des textos et de la vitesse au volant, l'équipe de pompiers volontaires et plusieurs partenaires ont reçu le 29 avril dernier plus de 350 jeunes au Centre multisport Desjardins pour leur permettre d'assister à une reconstitution complète d'une scène d'accident mortel.

L'objectif du projet est de diminuer le nombre d'accidents impliquant des jeunes aux îles, et de les conscientiser face aux répercussions que leurs choix peuvent avoir sur leur vie et celle de leur entourage.

Merci à tous les partenaires qui ont rendu cet événement possible.



20^e anniversaire de la Municipalité



En 2022, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine fête ses 20 ans. Vingt ans au cœur de l'action, au service des citoyens, au centre de grands projets.

Pour l'occasion, prenons le temps, chaque mois, de dresser un bilan pour souligner tout le travail accompli durant ces deux dernières décennies. Regardons derrière pour constater comment nous avons avancé, ensemble.

En mai, on pose un regard sur les grands dossiers politiques.

2003

Câble optique sous-marin

Le déploiement de deux câbles sous-marins de fibres optiques, COGIM 1 et 2, entre les îles et l'Anse-à-Beaufils, en Gaspésie, est amorcé en 2003. Avant l'implantation des câbles sous-marins, les communications entre les îles et le continent étaient assurées par micro-ondes, et l'on estimait que la capacité serait saturée dès 2004. La vitesse d'accès à Internet était très lente, créant l'insatisfaction des usagers.



2009

Service de traverse à l'année

Le 3 février 2009, le CTMA Vacancier effectue sa première liaison hivernale entre les îles et Souris, concrétisant le projet de desserte maritime à l'année réclamée depuis des années par la population. Pour la première fois, la population des îles-de-la-Madeleine bénéficie d'un lien maritime ininterrompu avec le continent. Jusqu'alors, la desserte maritime était offerte du début avril à la fin janvier posant de nombreuses contraintes en ce qui a trait aux services de santé, à l'éducation, à la qualité de vie et au développement économique et social de l'archipel.



2006

Politique-cadre de développement touristique

Au début des années 2000, le nombre croissant de visiteurs sur l'archipel amène la Municipalité à se pencher sur la question du développement touristique. Dès 2003, l'organisation municipale entame un important travail de réflexion et de concertation avec ses partenaires et la population, qui débouchera, en 2006, sur l'adoption de la Politique-cadre de développement touristique.



2015

Référendum sur les arénas

En 2015, le conseil municipal organise un référendum consultatif sur l'avenir des arénas aux îles. Les citoyens étaient appelés à s'exprimer sur deux scénarios possibles : la construction d'un complexe multisport 2 glaces ou la rénovation majeure des deux arénas existants. Ce sont 68 % des électeurs qui ont voté en faveur de la construction d'un nouveau complexe, avec un taux de participation de 44,65 %.



2015



Reconnaissance du statut d'insularité

En 2015, le gouvernement du Québec reconnaît le statut lié à l'insularité des Îles-de-la-Madeleine et annonce que l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine devient la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. La désignation de « Communauté maritime » vient ainsi reconnaître officiellement la situation géographique particulière du territoire et réaffirmer la présence québécoise au centre du golfe du Saint-Laurent, en plein cœur des provinces maritimes.



Les Îles-de-la-Madeleine
Communauté maritime

2021

Ouverture de la garderie Les Élymes

Le 10 mars 2021, la garderie privée non subventionnée Les Élymes, située dans l'ancien bâtiment du Colisée Albin-Aucoin à Fatima, ouvre officiellement ses portes pour accueillir 26 enfants d'âge préscolaire. Le projet est mené par la Municipalité des Îles, le CISSS des Îles, le Centre de services scolaire des Îles, la CTMA et la Caisse populaire Desjardins des Ramées, qui se sont associés pour offrir un milieu de garde à leurs employés, qui travaillent tous dans des secteurs essentiels pour la collectivité.



2002-2005

Joël Arseneau



2005 - 2013

Jonathan Lapierre



2013 - aujourd'hui

Les maires de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Claude Vigneau



Comment entretenir et restaurer les maisons traditionnelles de l'archipel?

Le printemps, c'est la saison de l'entretien et des rénovations. Si vous êtes propriétaire d'une vieille maison, ces travaux sont un atout essentiel pour prolonger encore et encore sa durée de vie. La restauration des maisons traditionnelles des îles permet aussi de préserver les paysages des cantons qui caractérisent l'archipel. En privilégiant l'entretien des bâtiments, vous contribuez aussi à diminuer la production de déchets liés à l'industrie de la construction.

Vous souhaitez entretenir votre maison ou lui donner un coup de pouce pour qu'elle retrouve son cachet d'antan? Vous ne savez pas par où commencer ni comment intervenir sur une maison ancienne? Voici quelques grands principes pour vous aider.

1 Connaitre votre maison

Faites des petites recherches pour trouver des photos anciennes. Elles vous apprendront beaucoup sur la propriété : les composantes qui ont disparu au fil des années, celles au contraire qui sont très anciennes et qui contribuent à la valeur patrimoniale de votre maison. Visez ensuite à préserver les éléments d'origine et tentez de retrouver ceux qui ont disparu.

Observez l'état de la maison : prioriser les interventions les plus urgentes.

Observez les maisons du canton : elles pourront vous inspirer ou vous renseigner sur certaines caractéristiques de votre maison qui aurait pu disparaître avec les années.

2 Privilégier l'entretien

L'entretien, c'est la clé! Un bardage de cèdre bien installé et bien entretenu pourra durer des dizaines et des dizaines d'années. Les matériaux anciens ont aussi bien souvent une durée de vie supérieure aux matériaux contemporains. En plus, les bardages de cèdre, les fenêtres de bois, les galeries, les corbeaux contribuent au cachet des maisons traditionnelles. Leur préservation contribuera à conserver la valeur patrimoniale de votre propriété. Prévoyez donc de repeindre les composantes de bois dont la peinture s'écaillle et de remplacer uniquement les sections pourries.

3 Planifier vos travaux

Différents outils sont disponibles pour vous aider à planifier et réaliser vos travaux. Plusieurs organismes proposent des fiches techniques pour aider les propriétaires dans la restauration des composantes architecturales traditionnelles : Action Patrimoine (actionpatrimoine.ca), Amis et propriétaires de maisons anciennes (maisons-anciennes.qc.ca) par exemple.

Vous pouvez également consulter différents ouvrages portant sur l'entretien et la restauration de bâtiments anciens. Plusieurs publications sont notamment disponibles à la Bibliothèque Jean-Lapierre. Renseignez-vous!

Enfin, assurez-vous d'avoir en main tous les permis et autorisations nécessaires à la réalisation de vos travaux. Pour des renseignements sur les permis, prenez rendez-vous avec l'équipe du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au 418 986-3100, poste 182.



Pour des conseils techniques spécialisés, la Municipalité vous offre les services de l'architecte et conseillère en patrimoine immobilier Marie-Hélène Verdier.

Coordonnées :
418 986-3100, poste 118
mhverdier@muniles.ca.

Mérite Ovation municipale

La Municipalité remporte un prix



La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est récipiendaire d'un prix dans le cadre du mérite Ovation municipale de l'Union des municipalités du Québec. En effet, la Municipalité des Îles était présente afin de présenter deux projets au Pavillon de l'innovation municipale dans le cadre des Assises 2022 de l'UMQ qui se tenaient les 12 et 13 mai à Québec : la création de la garderie non subventionnée Les Élymes et la mise en place d'incitatifs pour la création de logements locatifs annuels.

Parmi les 26 projets retenus dans 9 catégories différentes, c'est le projet de mise en place d'incitatifs pour la création de logements locatifs annuels, dans la catégorie Développement sociocommunautaire et interculturalité, qui a retenu l'attention du jury, composé d'anciens maires, de professionnels, de professeurs et d'experts.

De fait, le projet soumis dans le cadre du mérite Ovation municipale présentait les solutions novatrices mises en place par la Municipalité des Îles afin d'atteindre son objectif de 200 nouvelles unités de logement d'ici 2025 : un investissement de 890 000 \$ qui engendrera la création de 125 nouvelles unités de logement et la consolidation de logements existants avec le Programme d'aide à l'hébergement des travailleurs.



Rappelons que depuis 17 ans, le mérite Ovation municipale souligne le fruit du travail de municipalités québécoises qui ont su mettre de l'avant des solutions originales pour répondre de façon optimale aux besoins de leur communauté dans le but d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens et citoyennes.

Programme d'aide à l'hébergement des travailleurs

L'aide financière toujours disponible

Le 11 mars dernier, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine lançait pour une deuxième année son Programme d'aide à l'hébergement des travailleurs. En 2022, c'est une somme de 50 000 \$ qui est injectée pour soutenir financièrement les propriétaires faisant la location temporaire d'un logement ou d'une chambre à un travailleur avec un bail ou une entente de location durant la saison estivale.

Issue du volet 2 du Fonds régions et ruralité, le Programme d'aide à l'hébergement des travailleurs permet aux propriétaires faisant la location temporaire d'une chambre ou d'un logement entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2022 d'obtenir une aide financière à la hauteur de 1 000 \$ par entente de location, et ce, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

Devant l'importante pénurie de logements qui frappe l'archipel, la Communauté maritime des îles multiplie les efforts pour mettre en place des solutions en matière de logements locatifs. Vous avez un logement ou une chambre disponible pour la saison estivale? Vous pouvez toujours faire partie de la solution!

Pour en savoir plus sur le Programme d'aide à l'hébergement des travailleurs ou pour faire une demande, visitez le www.muniles.ca, sous les onglets Développement et affaires, Affaires et Programmes de financement, ou contactez Valérie Charron, agente de développement territorial, à vcharron@muniles.ca ou au 418 986-3100, poste 225.





Terrains sportifs extérieurs

Terrains de tennis

Les terrains de tennis de Cap-aux-Meules sont présentement ouverts.

Nouveauté : Il est maintenant possible de réserver vos plages horaires gratuitement pour les terrains de tennis à Cap-aux-Meules via le portail citoyen au www.muniles.ca. Les terrains sont disponibles tous les jours de 6 h à 22 h. Les plages horaires seront disponibles 2 semaines à l'avance.

*Si vous ne possédez pas de compte, vous devez en créer un. Si vous rencontrez des problèmes, téléphonez au 418 986-3100, poste 121.

Terrains de balle-molle et de soccer

Il est très important de ne pas utiliser les terrains sportifs avant que la réfection des terrains soit terminée. La Municipalité des Îles vous avisera par ses plateformes de communication dès que l'utilisation sera possible.

Cette année encore, La Municipalité des Îles offre ses terrains sportifs gratuitement, mais la prise de réservation demeure obligatoire. Pour toutes réservations, téléphoner au 418 986-3100, poste 135, pendant les heures d'ouverture des bureaux.



Avis aux usagers de la bibliothèque de L'Île-du-Havre-Aubert



La bibliothèque du point de service de L'Île-du-Havre-Aubert sera exceptionnellement fermée le jeudi 9 juin.

Merci de votre compréhension.



Organisez votre Fête des voisins

La Fête des voisins est de retour cette année, et aura lieu le samedi 4 juin prochain! Quelle belle occasion d'aller à la rencontre de votre voisinage, de prendre des nouvelles et de se revoir, enfin!

La Municipalité des Îles vous invite donc à organiser votre propre Fête des voisins! Que ce soit un 5 à 7, un barbecue, un feu de camp, une activité sportive, peu importe, tout prétexte est bon pour se réunir!

Vous organisez une Fête des voisins? Inscrivez-vous au www.muniles.ca et courez la chance de remporter un barbecue offert par Rona quincaillerie Turbo inc. et votre Municipalité. N'oubliez pas de prendre des photos : vous en aurez besoin pour confirmer votre inscription à la suite de l'événement.

Si vous rencontrez des difficultés lors de votre inscription, téléphonez au 418 986-3100, poste 121.



Entre la plume et l'écorce

Au cours des derniers mois, l'artiste Karine Gaulin a travaillé sur un projet de création avec les élèves de l'école aux Iris de Bassin. Au terme de ce magnifique projet, ils ont présenté l'exposition Entre la plume et l'écorce en avril dernier, au Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert. De nombreuses personnes sont venues admirer le travail des enfants, notamment les élèves de Grande-Entrée, qui en ont profité pour visiter la bibliothèque. Pour clore l'exposition, un atelier de création de nids, animé par Karine Gaulin et offert par la Bibliothèque Jean-Lapierre, a rassemblé 8 familles venues mettre leur talent à l'œuvre.



Activités à venir

Sur La Grave cet été

Animations pour enfants, musique, danse, conférences : du début juillet à la fin août, la Municipalité offrira plusieurs activités culturelles gratuites sur le site historique de La Grave. Surveillez le prochain bulletin municipal ou la section événements du site Web de la Municipalité pour connaître les détails de ce calendrier estival.



Encore des activités ...

Les activités gratuites se poursuivent de mois en mois. Nous vous invitons à consulter le calendrier d'événements disponible au www.muniles.ca pour tout savoir sur ce qui s'en vient.

Grand défi Pierre Lavoie

1 000 000 km ensemble

À l'occasion de l'événement 1 000 000 km ensemble du Grand défi Pierre Lavoie, la Municipalité des Îles et le Club élite de natation (CENIM) vous invitent à cumuler les kilomètres à la nage! Le 11 juin prochain de midi à 20 h, à la Piscine régionale, venez nager gratuitement pour atteindre 1 000 000 km, ensemble. Bougeons autrement pour réaliser le défi!

Inscrivez-vous au www.muniles.ca à partir du 30 mai à 8 h 30 jusqu'au 8 juin à 15 h pour réserver vos heures de nage.



Véhicules hors d'usage au CGMR



Le Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) est le seul site autorisé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le démantèlement des véhicules hors d'usage (VHU) aux Îles. Puisque les exigences environnementales pour le traitement des véhicules hors d'usage (VHU) sont élevées, il est difficile d'obtenir une autorisation pour pratiquer ce genre d'activité et cela exige des investissements importants.

Traiter un VHU, ce n'est pas seulement l'accueillir sur un site : il faut vérifier le véhicule pour voir si du liquide s'en échappe, retirer les pneus, la batterie et toutes les autres matières dangereuses, et le vidanger de tous ses huiles et liquides. Les huiles, les autres liquides et les matières dangereuses doivent être acheminés dans un centre spécialisé pour être traités adéquatement, dans le respect de l'environnement. C'est seulement une fois cette procédure terminée que le véhicule peut passer au pressage.



En raison des coûts engendrés par les exigences environnementales, un tarif de **30 \$ par véhicule** s'applique (sauf les véhicules récréatifs et les véhicules de plus de 4 roues, qui ont une tarification spéciale). Les véhicules apportés doivent être vides (des frais supplémentaires s'appliqueront si ce n'est pas le cas).

Bon à savoir

Vous pouvez apporter vos véhicules hors d'usage au Centre de gestion des matières résiduelles du mardi au jeudi et le samedi, de 8 h à 15 h.

ATTENTION DANGER!

Comment bien vous départir de vos fusées de détresse périmées?

Les fusées de détresse des bateaux dont la date de péremption est dépassée sont des déchets extrêmement dangereux. C'est pourquoi il est strictement interdit de les jeter dans vos bacs à déchets : si vous le faites, vous êtes passible d'une amende qui pourrait être très sévère. De plus, les fusées de détresse ne sont pas acceptées au Centre de gestion des matières résiduelles, puisqu'elles comportent un grand risque d'incendie et de blessure en raison de la présence de combustibles en grande quantité sur le site. Elles sont dangereuses pour les employés, les usagers et les installations, et ce, tout au long de la chaîne de traitement des déchets. Cela inclut donc le traitement au CGMR, mais également le transport des îles vers le continent. Les casernes et le poste de police n'acceptent pas non plus les fusées de détresse.



Alors, comment se départir des fusées de détresse?

L'entreprise **Sécurimer**, située au 23, chemin des Gaudet à L'Étang-du-Nord, accepte les fusées de détresse et les démantèle de façon sécuritaire avant de les jeter. C'est la seule entreprise aux îles qui offre ce service. Il s'agit donc du seul endroit qui vous permet de bien vous départir de ces déchets hautement dangereux.

Le CGMR n'est pas un terrain de jeux

De nombreux citoyens viennent à l'écocentre du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) et emmènent leurs enfants ou leurs chiens. Cependant, l'écocentre n'est pas un endroit adapté pour eux : des voitures et de la machinerie circulent, et du bois, du métal et toutes sortes de matières sont sortis des camions des citoyens pour être jetés dans les conteneurs.

Il est dangereux d'avoir des enfants et des chiens en liberté sur un tel site. La Municipalité demande donc aux utilisateurs du CGMR de ne pas venir avec leurs enfants ou leurs animaux, ou de les laisser dans la voiture le temps du déchargement.





AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné QUE : —

À la séance ordinaire du 14 juin 2022, conformément aux dispositions du Règlement no 2010-13 sur les dérogations mineures, le conseil entend statuer sur la demande suivante :

1. Description de la demande de dérogation mineure :

1.1 Le propriétaire de la résidence sise au 21, chemin des Vigneau, dans le village de l'Étang-du-Nord, souhaite agrandir celle-ci du côté ouest. Malgré le fait que l'agrandissement soit décalé de 0,3 m par rapport au mur de la façade avant existante, celui-ci ne respecterait pas la marge de recul avant applicable.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, le propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme l'agrandissement projeté qui serait situé à une distance de 5,53 m de l'emprise du chemin Vigneau alors que le règlement de zonage actuellement en vigueur exige une marge minimale de 7,5 m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil préalablement à la séance ordinaire qui se tiendra le 14 juin prochain, à compter de 19 h, relativement à cette demande de dérogation mineure en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du superviseur du service d'urbanisme et inspecteur municipal Ludovic Laroche, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur ces demandes, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à llaroche@muniles.ca ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. Ludovic Laroche, au 418 986 3100, poste 116, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 27 mai 2022

Andrée-Maude Renaud, greffière

**Restez informés
en un simple clic**

Abonnez-vous à **bciti+**



Fermeture des
infrastructures municipales

Report de collecte

Bris d'aqueduc

Conférence sur la pollution lumineuse

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine vous convie le 8 juin prochain, de 19 h à 20 h 30, à une conférence sur la pollution lumineuse qui se tiendra à la salle communautaire de Cap-aux-Meules, ainsi qu'en ligne sur la page Facebook de la Municipalité.

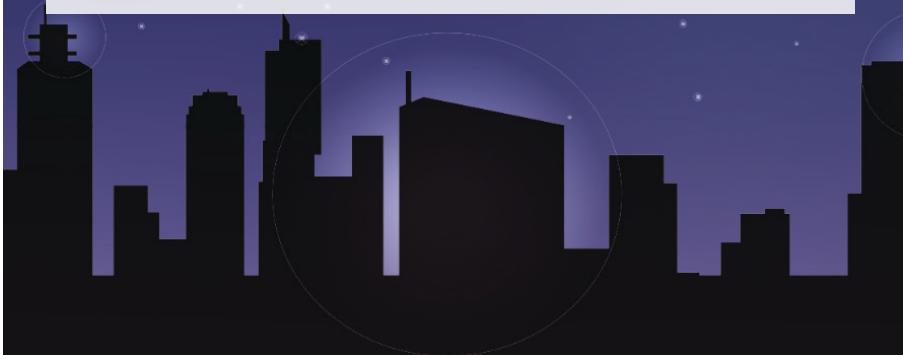
L'éclairage extérieur nocturne, lorsqu'il est utilisé de façon inadéquate, est de plus en plus reconnu pour causer de la pollution lumineuse pouvant affecter la qualité de vie et la santé humaine, les écosystèmes et la pratique d'activités récréatives et de plein air. Ce genre d'éclairage peut également être une source de nuisance entre voisins et un gaspillage d'énergie. Comme l'environnement naturel des Îles-de-la-Madeleine est un élément majeur contribuant à la qualité de vie des citoyens et un des principaux attraits récrétouristiques, la Municipalité souhaite instaurer de bonnes pratiques sur le territoire afin de diminuer la pollution lumineuse.

Lors de cette conférence, Rémi Boucher, un spécialiste de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic, parlera de la pollution lumineuse, de ses causes et de ses conséquences. Il abordera également certains mythes reliés à l'éclairage nocturne et suggérera des exemples de bonnes pratiques à adopter. Le tout sera suivi d'une présentation d'Attention Fragiles, qui a reçu, de la Municipalité, le mandat de répertorier les points chauds de pollution lumineuse sur l'archipel.

Que vous désiriez diminuer votre consommation énergétique, diminuer les effets de la pollution lumineuse sur l'environnement ou contribuer à améliorer la visibilité du ciel étoilé, venez en apprendre plus sur le sujet!

Au plaisir de vous y voir en grand nombre.

Ce projet bénéficie d'une aide financière du gouvernement du Québec tirée du programme Climat municipalités - Phase 2 et rejoint les objectifs du Plan pour une économie verte 2030.



Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines

Présentation publique

Notre eau potable est précieuse et fragile. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place des mesures pour la protéger et en assurer la disponibilité à long terme.

C'est dans cette optique qu'une équipe de recherche de l'Université Laval a travaillé pendant 4 ans afin d'établir le Portrait des ressources en eau souterraine aux Îles-de-la-Madeleine. L'étude est maintenant terminée, et l'équipe de recherche en présentera les résultats, afin de vous permettre de mieux comprendre cette importante ressource.

La présentation publique aura lieu le mercredi 15 juin, à 19 h, à la salle communautaire de Cap-aux-Meules. Aucune inscription n'est requise.

Compost gratuit

Saviez-vous que la Municipalité fait un compost de très bonne qualité? Vous pouvez vous en procurer gratuitement au CGMR les mardis, mercredis, jeudis et samedis, de 8 h à midi et de 13 h à 15 h. Le compost est gratuit, mais vous devrez vous occuper du chargement. N'oubliez pas d'apporter vos contenants et une pelle!

Le compost municipal peut être utilisé comme fertilisant pour l'aménagement paysager, mais pas pour un potager.

